



Comité de transition  
PSBLSJ de Rio Tinto Alcan

**COMPTE RENDU**  
RENCONTRE # 2

30 AOÛT 2016

L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)

MONTREAL - QUEBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

## Table des matières

<b>1</b>	<b>MOT DE BIENVENUE</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR</b> .....	<b>1</b>
<b>3</b>	<b>VALIDATION DU COMPTE-RENDU</b> .....	<b>1</b>
<b>4</b>	<b>VALIDATION DU MANDAT ET STATUTS DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>1</b>
<b>5</b>	<b>DEVELOPPEMENTS RECENTS</b> .....	<b>2</b>
5.1	Processus du BAPE .....	2
5.2	Suivi avec les MRC.....	2
5.4	Gestion immobilière.....	4
<b>6</b>	<b>SUIVI DU PROCESSUS ANNUEL DES TRAVAUX DU PSBLSJ</b> .....	<b>5</b>
<b>7</b>	<b>SUIVI DE LA GESTION HYDRIQUE</b> .....	<b>6</b>
<b>8</b>	<b>CHEMINEMENT D'UNE PLAINTÉ OU D'UNE DEMANDE</b> .....	<b>6</b>
<b>9</b>	<b>REPONSES AUX QUESTIONS DES MEMBRES</b> .....	<b>6</b>
<b>10</b>	<b>VARIA</b> .....	<b>7</b>
<b>11</b>	<b>PROCHAINE RENCONTRE</b> .....	<b>7</b>

## Annexes : document joint

Annexe 1 : Liste de présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Mandat et statuts du Comité de transition

Annexe 4 : Liste des suivis

Annexe 5 : Présentation Powerpoint sur le suivi du PSBLSJ et la gestion hydrique

Annexe 6 : Cycle annuel de travaux du PSBLSJ

## **1 MOT DE BIENVENUE**

M. Louis-Michel Tremblay, facilitateur de la rencontre, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence. Il présente M. Fontaine, des Bons voisins du Lac qui remplace Jocelyn Beaudoin pour la présente réunion. Un tour de table est réalisé.

La liste des personnes présentes figure à l'annexe 1.

## **2 VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour convient au groupe. Il figure en annexe 2.

## **3 VALIDATION DU COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu est validé.

## **4 VALIDATION DU MANDAT ET STATUTS DE FONCTIONNEMENT**

M. Tremblay rappelle les principales modifications apportées au document de mandat et statuts de fonctionnement du Comité de transition. La proposition modifiée de mandat et de statuts du Comité de transition figure à l'annexe 3.

Les membres se questionnent sur leur représentativité. Voici les principaux points émanant de l'échange à ce sujet :

- Les organisations ayant décliné l'invitation ont mentionné qu'elles ne voulaient pas poursuivre dans un Comité de transition et que leur collaboration avait été spécifiquement dans le cadre de l'étude d'impact.
- Les membres présents sont probablement ceux qui ont le plus d'intérêt à s'informer et à commenter le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean (PSBLSJ) jusqu'au décret.
- Des représentants de sept catégories sur huit sont présents sur le Comité de transition.
- Les membres présents s'accordent pour dire qu'ils sont en mesure de représenter et de défendre les intérêts de leur organisation ou de leur association, mais pas l'ensemble des riverains ou des secteurs d'activités.
- La représentativité parfaite de chaque secteur autour du lac est difficilement atteignable, mais RTA reste ouvert à accueillir de nouveaux membres au besoin.
- La commission d'enquête et d'audiences publiques du BAPE aura à considérer les propositions du Comité des parties prenantes et celle de RTA.
- RTA devra remplir les exigences minimales dictées par le décret, mais rien ne les empêche de faire plus. RTA veut conserver le contact direct avec ses parties prenantes.

## Suivis – Rencontre du 30 août 2016

1. **Mettre la réflexion sur la représentativité du comité de suivi (après le BAPE) à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre du Comité de transition.**

L'ensemble des suivis de la rencontre figure à l'annexe 4.

## 5 DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

M. Jean Pedneault présente trois développements récents.

### 5.1 PROCESSUS DU BAPE

L'étude d'impact sur l'environnement (EIE) a été jugée recevable par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et dévoilée le 23 août 2016. Les séances d'information seront tenues le 6 et le 7 septembre. À la suite de ces séances, toute personne ou organisme pourra faire une demande d'audiences publiques. RTA a déjà envoyé une requête d'audiences publiques sachant qu'il y a beaucoup d'intérêt dans la région pour le PSBLSJ.

Les questions suivantes sont ensuite soulevées :

Question	Réponse
Dans votre requête d'audiences, avez-vous défini le mandat que vous aimeriez que la commission remplisse?	<b>Rio Tinto :</b> Le mandat est convenu dans la législation et est en lien direct avec tout le processus enclenché depuis le dépôt de l'avis de projet. Le mandat sera donc relié à la directive, l'étude d'impact déposée et les échanges de questions et réponses entre RTA et le MDDELCC. Par contre, des parties intéressées pourraient utiliser cette tribune pour mentionner qu'ils veulent discuter d'autres sujets entourant le PSBLSJ.

### 5.2 SUIVI AVEC LES MRC

M. Pedneault mentionne que le travail se poursuit avec les représentants techniques des MRC. RTA a présenté et expliqué la matrice d'évaluation des scénarios de gestion du lac. Ce travail a permis aux MRC d'avoir de l'information à l'avance en vue des audiences.

Les questions suivantes sont ensuite soulevées :

Question	Réponse
Quelles sont les faiblesses du scénario des parties prenantes selon votre évaluation?	<b>Rio Tinto :</b> Le scénario obtient des notes plus faibles sur le volet environnemental en raison du niveau proposé au printemps. Plus on abaisse le niveau à cette période, plus on nuit aux milieux humides. Le scénario obtient des notes plus faibles également au niveau social en raison de

	<p>niveaux trop bas à la fin de l'été affectant entre autres la navigation.</p> <p>Une autre faiblesse concerne le souhait que la limite du niveau d'eau soit toujours respectée, peu importe le lieu sur le lac. À l'heure actuelle, le maximum est associé à la moyenne des stations.</p> <p>L'analyse complète du scénario figure dans la réponse de RTA à la question no. 131 posée par le MDDELCC.</p>
Quel est l'impact du scénario des parties prenantes sur votre production?	<p><b>Rio Tinto :</b> Ce scénario diminue la production de 16 MW/an.</p>
Quel est le niveau maximal que vous ne devez pas dépasser pour la sécurité des ouvrages?	<p><b>Rio Tinto :</b> Le niveau maximal est fixé à 17.5 pieds, mais il y a encore une certaine marge de manœuvre à ce niveau.</p>
On voit parfois le lac baisser quand il y a des prévisions de pluie. Dépassez-vous les niveaux maximaux fixés présentement?	<p><b>Rio Tinto :</b> Au printemps, il peut arriver que la nature joue des tours à RTA. Mais l'été, il faudrait un très gros coup d'eau pour que le niveau maximal soit dépassé. Un niveau minimum est plus difficile à respecter, quand il n'y a pas beaucoup d'apports en eau.</p>
Les riverains aimeraient pouvoir connaître l'effet de seiche et les secteurs touchés au lieu de connaître le niveau moyen. Faudrait-il ajouter une station pour connaître cet effet?	<p><b>Rio Tinto :</b> L'intention de RTA n'est pas d'ajouter une station. Plutôt que de se contenter de la lecture de Roberval, RTA pourrait rendre publique les mesures des trois stations. Le calcul du niveau moyen proposé se ferait avec deux stations (voir ÉIE pour le détail).</p>

Des échanges sont ensuite tenus sur la gestion du niveau du lac par période de l'année :

- Au printemps, l'eau est disponible en grande quantité.
- En été, l'équipe de gestion hydrique maintient le lac à un niveau permettant une marge de manœuvre suffisante pour absorber les prévisions de pluie.
- Le niveau à l'automne est plus élevé afin d'accumuler suffisamment d'eau pour éviter l'interruption de la production hydroélectrique pendant l'hiver.
- Le niveau automnal présenté dans le scénario des parties prenantes est de 15 pieds tandis que le niveau hivernal est fixé à 16.5 pieds.
- La gestion actuelle du niveau du lac fonctionne avec des valeurs maximales d'élévation des eaux et non avec une valeur moyenne. RTA maintient donc le niveau plus bas que la limite afin de ne pas la dépasser. Fonctionner avec une valeur moyenne ferait en sorte qu'il y aurait des dépassements fréquents de cette valeur.
- À un niveau de 14 pieds, il n'y a pas de problème réel pour la navigation pour la majorité des usagers et secteurs.
- RTA possède des statistiques sur les moyennes de précipitation versus le respect du niveau maximal du lac.

### 5.3 GESTION IMMOBILIERE

Avec l'accord du groupe, il est convenu de traiter immédiatement de gestion Immobilière plutôt que d'en traiter au varia. M. Pedneault fait donc un état de situation sur la question.

- Rio Tinto a commencé à regarder ses propriétés à travers la planète. La situation des propriétés autour du lac Saint-Jean est particulière, puisque plusieurs sont en location.
- La gestion du territoire par les municipalités, l'occupation par les riverains, le recul des berges et les réalités de RTA sont des aspects qui ont évolué depuis 30 ans.
- Comme RTA possède beaucoup de terrains dans la région, l'entreprise est consciente qu'elle pourrait déstabiliser le marché immobilier dépendant de l'approche préconisée.
- Dans cette démarche, un des objectifs secondaires est de protéger les riverains du lac Saint-Jean de longue date. On veut permettre à ceux-ci de continuer à jouir du lac, quelle que soit leur situation financière.
- Plusieurs options se doivent d'être étudiées.
- Il y a différents types de propriétés autour du lac : usufruit, baux de location, etc.
- RTA souhaite consulter à ce sujet par l'entremise d'un comité sur lequel siègeraient une dizaine de personnes, dont :
  - o 4 à 5 représentants de locataires
  - o 1 à 2 élus
  - o 1 représentant de la chambre immobilière
- Il a été décidé, en tenant compte des recommandations de plusieurs groupes de riverains intéressés à participer à notre comité et tel que confirmé avec Riverains 2000, de reporter le début des travaux du comité après le dépôt du rapport du BAPE vers février 2017. La formation du comité et une première rencontre sont cependant prévus avant.

Les commentaires suivants sont alors émis par les participants :

- Avec l'annonce de RTA de revoir le système de gestion immobilière, les riverains qui ont signé des baux ne sont plus capables de vendre leur maison. Il y a un gel du marché.
- Il sera difficile d'avoir une bonne représentativité sur un comité qui se pencherait sur la question de la gestion immobilière puisque les baux ne sont pas tous pareils.
- Il est important de clarifier la situation rapidement au niveau des terres visées pour la mise en vente et au niveau de la composition d'un comité de travail.
- Un représentant du gouvernement devrait être présent sur le futur comité.
- Il s'agit d'un sujet très sensible pour les riverains. Ce sujet aura une influence sur leur vie, leur quotidien, leurs projets. Il ne faut pas jouer avec le destin des gens.
- Il n'y a pas beaucoup de riverains qui ont acheté leur terrain dans le but de le revendre.
- Il faut que la situation particulière des terrains autour du lac soit connue à Montréal et à Londres, pas seulement au niveau de l'équipe régionale de RTA.
- Certains baux finissent en 2016. Il faudra clarifier rapidement ce qui adviendra à ce moment pour ces baux.
- Le dernier paragraphe de la lettre envoyée aux locataires semblait contradictoire avec les énoncés précédents. Un éclaircissement est demandé.
- RTA continuera à absorber les coûts du PSBLSJ tel que défini dans l'ÉIÉ.

## Suivis – Rencontre du 30 août 2016

2. Clarifier l'intention de RTA au niveau de la composition et de la création d'un éventuel comité sur la question de la gestion immobilière.
3. Faire part à RTA, pour les membres du Comité de transition, d'un intérêt pour participer aux travaux d'un comité sur la gestion immobilière, si tel est le cas.
4. Clarifier l'énoncé dans le dernier paragraphe de la lettre envoyée aux locataires.

## 6 SUIVI DU PROCESSUS ANNUEL DES TRAVAUX DU PSBLSJ

M. Richard Dallaire présente l'avancement de la programmation 2016 du PSBLSJ. Il mentionne que des travaux d'empierrement sont en cours à la pointe Langevin.

Il poursuit en mentionnant que l'« info-rétro » et des rencontres individuelles avec les riverains concernés ont été réalisés. Les plans préliminaires de ces travaux sont disponibles sur le site internet de RTA, sauf pour un site qui a été reporté en raison d'une erreur d'arpentage.

Les questions suivantes sont ensuite soulevées :

Question	Réponse
Pourquoi les chenaux se déplacent? La profondeur à la pointe Langevin est maintenant de 50 pieds au lieu de 20 pieds.	<b>Rio Tinto :</b> RTA a quadrillé le secteur au complet avec des relevés bathymétriques et aucune profondeur de 50 ou 55 pieds n'a été enregistrée. De plus, le talus semble stable. Il est dans le même état qu'en 1926. M. Pedneault invite les membres à fournir les coordonnées géographiques de la fosse de 50 pieds.
J'ai été informé des travaux à l'avance et les riverains de mon secteur m'ont aussi dit être au courant des travaux qui toucheront notre secteur. Pourquoi entre le mois de mai et les rencontres individuelles, nous n'avons pas obtenu plus d'information sur le rechargement en question?	<b>Rio Tinto :</b> De mai à août, il s'agit de la période nécessaire pour octroyer le mandat des plans de travaux et leur production par les firmes d'ingénierie. RTA a reçu les plans la semaine dernière. Entre temps, il y a eu l'« info-rétro » au mois de juillet et RTA a rencontré chacun des riverains. Il n'y a pas réellement d'informations supplémentaires qui pourraient être partagées avant d'avoir les plans préliminaires.
Pourriez-vous utiliser le sable que vous prenez dans un secteur pour le mettre ailleurs? Des gens trouvent qu'il y a trop de sable dans leur secteur et d'autres secteurs à proximité nécessitent un rechargement.	<b>Rio Tinto :</b> Dans l'étude d'impact, RTA propose d'ajouter des bancs d'emprunt riverains dans les techniques possibles. RTA a fourni des balises à ce niveau. L'option du dragage a aussi été suggérée dans l'étude d'impact pour certains cas spécifiques. Ces techniques pourraient donc être autorisées, mais avec des conditions très précises.

La présentation PowerPoint sur le suivi du PSBLSJ figure à l'annexe 5.

## 7 SUIVI DE LA GESTION HYDRIQUE

M. Pedneault présente le suivi de la gestion hydrique en mentionnant que le niveau du lac a toujours été entre 14 et 16 pieds au courant du printemps et de l'été. Depuis le début du mois d'août, il y a eu moins d'apports en eau qu'habituellement pour cette période.

Les questions suivantes sont ensuite soulevées :

Question	Réponse
Est-ce que RTA a été plus sensible cette année pour le respect du niveau du lac compte tenu du renouvellement de décret?	<b>Rio Tinto :</b> La gestion hydrique a été faite comme à l'habitude. Pour ce qui est des travaux, on ne voulait pas en laisser de côté en raison du renouvellement du décret en cours.
Le décret actuel prend fin au 31 décembre 2016. Qu'arrivera-t-il s'il n'y a pas de nouveau décret d'ici deux à cinq ans?	<b>Rio Tinto :</b> Tout dépendra du MDDELCC et de la décision du conseil des ministres. Il existe des décrets d'urgence pour des situations particulières. Toutefois, ce n'est pas souhaitable qu'il y ait un long délai sans PSBLSJ.

La présentation PowerPoint sur le suivi de la gestion hydrique figure à l'annexe 5.

## 8 CHEMINEMENT D'UNE PLAINTE OU D'UNE DEMANDE

Il a été décidé de reporter ce point à la prochaine rencontre.

### Suivis – Rencontre du 30 août 2016

5. **Remettre le point « Cheminement d'une plainte ou d'une demande » à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.**

## 9 RÉPONSES AUX QUESTIONS DES MEMBRES

Lors de la précédente rencontre, certaines questions avaient été compilées. RTA propose de fournir des réponses pour les questions qui n'ont pas été répondues à travers les divers points de l'ordre du jour.

1. **Quel est le pourcentage idéal en apports d'eau pour ne pas en « manquer » à la fin de l'année? Quel est le pourcentage normal?**

Réponse de RTA : Avec 85 % de la moyenne à chaque jour, RTA ne manquerait pas d'eau. Cependant, au niveau de la gestion hydrique, le problème majeur n'est pas les quantités d'eau, mais plutôt le moment de l'année où des situations particulières se présentent : crue tardive, crue trop faible, sécheresse. Ce serait plus facile d'être précis en matière de gestion hydrique si la nature ne jouait pas de tour.

**2. Comment déterminer les avantages pour la région de laisser à RTA l'exploitation du lac Saint-Jean (investissement, deuxième transformation, etc.)? Est-ce un bon investissement?**

Réponse de RTA : C'est une "grosse" question qui ne pourra pas être répondue en entier ici, mais on trouve des chiffres intéressants dans l'étude d'impact, notamment la valeur des retombées économiques de la présence de RTA dans la région est détaillée. On parle de retombées économiques de 1 milliard de \$ par année et du maintien de 9 800 emplois, directs, indirects et induits.

**3. L'évolution du nombre de riverains par secteur et de résidents permanents**

Réponse de RTA : RTA ne possède pas de statistiques précises à ce niveau. Des sondages ont toutefois été menés au fil des années. En 1991, 11% des riverains se déclaraient permanents, contre 48% en 2013. Cet aspect n'est toutefois pas un intrant considéré dans la planification du PSBLSJ et les travaux.

**4. La comparaison entre l'ancien cycle de stabilisation des berges et la nouvelle proposition**

Réponse de RTA : RTA présente de nouveau le cycle annuel des travaux du PSBLSJ avec les changements apportés depuis le travail du Comité technique sur cet aspect (voir annexe 6).

Deux questions ont été envoyées par courriel par un membre du Comité :

**5. Est-ce que RTA serait en mesure d'utiliser un sable de même qualité que celui présent naturellement lors des rechargements?**

Réponse de RTA : Le sable fin n'est pas un matériel qu'on peut nécessairement utiliser à grande échelle comme matériel de rechargement puisqu'il ne peut lutter contre l'érosion. À la première vague, le sable fin partirait.

L'autre question concernait la gestion immobilière et les baux et a été traitée au point « développements récents ».

## 10 VARIA

Aucun point varia n'est apporté.

## 11 PROCHAINE RENCONTRE

Les membres sont questionnés sur la date de la prochaine rencontre qui se tiendrait normalement après le BAPE. Les membres optent pour une rencontre au début de l'année 2017, en janvier. Les membres seront contactés en octobre pour prévoir une date. M. Pedneault remercie les membres de leur présence et leur participation à la présente rencontre.

La rencontre se termine à 11 h 40.

**Production du compte rendu**

Alexandra Boileau, Transfert Environnement et Société  
Personne-ressource du Comité